

Charte fribourgeoise sur les relations entre les administrations communales et les exécutifs

10 novembre 2022

L'histoire du système politique de la Suisse est marquée par la démocratie directe, le fédéralisme, la subsidiarité et l'autonomie communale. Cela permet de créer une unité nationale et de conserver la diversité culturelle dans un pays où diverses populations sont représentées et où, malgré une histoire différente, diverses minorités sont intégrées avec succès.

La Conférence Suisse des Secrétaires Municipaux CSSM veut notamment encourager les relations professionnelles et personnelles entre ses membres et toutes les personnes qui sont au service des villes et des communes.

En tant qu'organisation faîtière, la CSSM oriente ses activités en fonction de valeurs importantes qui imprègnent non seulement la culture du pays et reposent sur les principes d'impartialité, de responsabilité, de transparence et de loyauté ainsi que d'éthique, de morale, de justice et de solidarité, mais qui contribuent également à garantir la crédibilité des institutions et ainsi à gagner et à conserver la confiance de la population.

La CSSM soumet cette charte à toutes les communes politiques et poursuit ainsi l'objectif

- de clarifier la fonction des secrétaires municipaux et
- de reconnaître et de protéger les secrétaires municipaux en tant que personnes.

La CSSM aide ses membres à:

- honorer les principes démocratiques;
- respecter la Constitution, les lois et les ordonnances;
- respecter les autorités élues par le peuple, les soutenir et mettre en œuvre leurs décisions;
- fournir des services de haute qualité avec soin et professionnalisme;
- agir avec respect, dignité et courtoisie lors de contacts avec les habitantes et habitants, les collègues de travail, les autorités et les tiers;
- garantir la gestion confidentielle des informations;
- faciliter la diffusion proactive d'informations objectives, concrètes, transparentes et ciblées;
- promouvoir les compétences des collaborateurs grâce à la formation initiale et continue;
- renforcer la santé et la sécurité des collaborateurs.

La CSSM invite les autorités compétentes et les supérieurs à:

- appliquer les valeurs de cette charte dans leurs actions et leurs pratiques;
- créer les conditions nécessaires pour des relations professionnelles adéquates et imprégnées de respect réciproque;
- poursuivre les objectifs de la ville ou de la commune et des institutions de manière collégiale et respectueuse de la loi et les placer au-dessus des intérêts personnels ou partisans;
- permettre l'innovation et le développement tout en garantissant la qualité et la durabilité.

En respectant cette charte, les secrétaires municipaux ainsi que les membres des autorités compétentes garantissent que les fonctions respectives sont clarifiées. Les secrétaires municipaux assument un rôle important dans la mise en œuvre des prescriptions légales; cela est expressément reconnu de tous.

Pour le comité de la Conférence Suisse des Secrétaires Municipaux

La présidente :

Janine Rutz
Secrétaire municipal de la ville Wil SG

«Rien n'est possible sans les hommes, rien n'est durable sans les institutions.»
Jean Monnet, Mémoires

